



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 14 décembre 2023

(Cette réunion s'est tenue au Palais du littoral de GRANDE-SYNTHE (59) de 15h30 à 18h30)

*Etaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL Mireille et Sandrine et VIGUIE
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GONY, GRIGNON,
IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, STEPHANT, VAISSIERE et
THEARD, SCHMITT, M. AGOSTINI Charles-Baptiste*

*Y participaient : M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National*

Excusée : Mme VEROLA

I. RESULTAT FINANCIER :

À la suite de la décision prise de l'an passé de faire supporter à la SAOS PROMO PETANQUE , la charge du procès DUVARRY , il a été proposé de rédiger une convention avec la SAOS. Elle prévoit que la FFPJP, le Créancier, consent à verser à la SAOS PROMO PETANQUE, le Débiteur, un abandon de la créance en compte courant d'associé d'un montant de Deux cent mille Euros (200 000.00€)

De plus, en cas de retour à meilleure fortune, la SOAS devra rembourser ces sommes auprès de la SAOS.

A noter que cette convention a aussi été validée par le CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SAOS.

(Convention validée à la majorité des membres présents)

II. JEU PROVENÇAL

Présentation par Patrick GRIGNON, la commission Jeu Provençal a étudié la demande du Comité Régional Occitanie de prolonger d'une année supplémentaire son expérimentation et a émis un avis défavorable. À la suite de la présentation, le Comité Directeur a décidé de suivre l'avis de la commission et décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande du CRO.

Ils devront désormais appliquer le règlement fédéral.

Pour rappel, sur proposition de la commission Jeu Provençal, le Comité directeur a validé à 1 minute 15 le temps pour jouer une boule ou lancer le but au jeu provençal.

Cette mesure est applicable au 01 janvier 2024.

III. QUESTIONS/REPONSES DEPOSEES PAR LES CD ET CR POUR LE CONGRES.

Un point sur les réponses à apporter à ces questions a été effectué. Après avoir transmis les questions aux différentes personnes en charge des thèmes abordés pour proposer des éléments de réponse. Mireille NOEL est en charge de regrouper les questions et les réponses par thème afin d'avoir de la cohérence et pas de redondance. Par ailleurs, c'est à elle d'intervenir sur le

volet « réponses aux questions écrites » lors de notre AG. A noter que seules les questions écrites feront l'objet d'une réponse.

IV. CHAMPIONNATS de FRANCE :

À la suite de la consultation des Régions et de la DTN, championnats de France 2024 restent à 64 équipes par catégorie et les quotas attribués aux CR, validés par le Comité Directeur Fédéral, se répartissent comme suit :

| QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES FFPJP 2024 | | | |
|---|----------------|---------------|----------------|
| Régions | JUNIORS | CADETS | MINIMES |
| AURA | 8 | 8 | 8 |
| BOURGOGNE FRANCHE COMTE | 4 | 4 | 4 |
| PACA | 4 | 4 | 4 |
| HAUTS DE France | 4 | 4 | 4 |
| CENTRE VAL DE LOIRE | 4 | 4 | 4 |
| PAYS DE LA LOIRE | 4 | 4 | 4 |
| BRETAGNE | 4 | 4 | 4 |
| NORMANDIE | 4 | 4 | 4 |
| NOUVELLE AQUITAINE | 7 | 7 | 8 |
| OCCITANIE | 8 | 8 | 8 |
| ILE DE France | 4 | 4 | 4 |
| GRAND EST | 5 | 5 | 5 |
| CORSE | 1 | 1 | 1 |
| | | | |
| DROMS | 2 | 2 | 2 |
| | | | |
| CHAMPION | 1 | 1 | 0 |
| FINALISTE | 0 | 0 | 0 |
| ORGANISATEUR | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX | 64 | 64 | 64 |

Ces quotas seront diffusés lundi.

Le président rappelle que chaque année la répartition des équipes jeunes, issus des championnats régionaux, aux championnats de France demeure un sujet de crispation. Malgré les commissions, les consultations diverses et variées, une insatisfaction est toujours de mise. Il nous appartient de fixer des règles opposables aux tiers afin que l'on ne revienne pas sans

cesse sur ce sujet. Les critères doivent être sportifs et définir un minimum de parties jouées permettant une qualification basée sur un résultat sportif. Un championnat qui qualifierait au France 1 équipe sur 3 ou 1 équipe sur 2 ne serait pas un bon message adressé aux jeunes.

Sur proposition de la commission championnat de France, le Comité Directeur, a validé la répartition des équipes CD et CR aux différents championnats de France. Certains championnats n'étant toujours pas complets, une relance sera faite auprès de nos organes déconcentrés.

V. COUPE DE FRANCE :

1) Pétanque :

le Comité Directeur valide les 8 sites retenus, Grande Synthe (59), Behren les Forbach (57), Illzach (68), 2 groupes - Tours (37), Bressuire (79), Brive la Gaillarde (19), Vaulx en Velin (69) pour les 32^{èmes}, 16^{èmes} et 8^{èmes} de finale à savoir : les 17 et 18 février 2024.

2) Jeu Provençal :

L'édition 2024, 760 équipes inscrites soit une progression de 25%, on ne peut que se réjouir de voir cette nouvelle compétition de clubs se développer de la sorte.

VI. DIVERS :

- Point sur la Marseillaise par le Président :

A ce stade et compte tenu de la situation, en particulier le fait qu'un national se soit positionné sur les dates laissées libres par la non-inscription de la Marseillaise sur la plateforme d'inscription des compétitions fédérales rend problématique l'organisation de la Marseillaise sur ses dates historiques. Affaire à suivre...

- Le président a été invité et a donc participé à l'émission « L'équipe à Polo ». L'accueil a été bienveillant et l'émission s'est bien déroulée.

Le Président de la F.F.P.J.P
Michel LE BOT

